# Cours Contrat de travail

16 septembre 2011 Semestre 3 Cours: Contrat de travail

**Definition** Un accord pour lequel une personne (salarié) s'engage à travailler pour le compte et sous la direction d'une autre personne (employeur) qui en contrepartie lui verse une rémunération (salaire)

#### 0.1 Formation

**Pour le CDI** prestation + rémunération + lien de subordination. Pas de trace écrite nécessaire si les 3 conditions ci-dessus sont réunies

Pour le CDD Un contrat écris est obligatoire, sinon il sera pris en compte comme un CDI

#### 0.2 Contenu

#### 0.2.1 Obligation du salarié

- Exécuter le travail convenu
- Prendre soin du matériel et de l'outillage qui lui sont confiés
- Ne pas révéler les "secrets de fabrication" (au sens large) dont il pourrait avoir connaissance
- Respecter les ordres reçus et le réglement interrieur

#### 0.2.2 Obligations de l'employeur

- Fournir le travail convenu
- Payer le salaire
- Respecter la législation sociale, les conventions collectives et accords de l'entreprise

### 0.2.3 Clauses particulières

- Periode d'essai : l'employeur et le salarié peuvent à tout moment rompre le contrat de travail sans raison.
- Non concurrence : ne peut pas travailler simultanement chez le concurrent (meme pendant 1 ans)
- Resultat : dangeureuse car peut entrainer un licenciment immediat (si non respect des objectifs)
- Mobilité : l'employeur peut demander a aller bosser a Budapest
- Propriétée intelectuelle :

#### 0.2.4 Forme du contrat

Le CDD est possible si:

- remplacement d'un salarié absent
- accroissement temporaire de l'entreprise
- travaux saisonniers
- si le métier s'y prête (intermittent du spectacle, enseignement)

Le CDD ne peut pas excéder 2 ans CTT=Contrat de Travail Temporaire

## 0.2.5 Évènements affectant le contrat de travail (suspension)

- Maladie (payé par la sécurité sociale)
- Maternité, 6 semaines avant l'accouchement, 10 semaines après
- Grève

1

- Appel du drapeau
- Cas de forces majeures comme destruction des batiments (11 septembre par exemple)
- Entreprise rachetée et donc restructuration de l'entreprise

## 0.3 Les pouvoirs de l'employeur

- Direction
- Réglementation
- Disciplinaire

# 0.4 Rupture du contrat

- Licenciement pour fait personnel du salarié : Raison réél et justifiée
- Licenciement pour motif économique